Vos questions / nos réponses

Subutex

Par Profil supprimé Postée le 03/09/2010 17:11

> Est-ce que le subutex est reconnu désormais comme un stupéfiant ?

Mise en ligne le 06/09/2010

Bonjour,

Le SUBUTEX est un médicament inscrit sur la liste I des substances vénéneuses mais soumis en partie aux régles concernant les médicaments stupéfiants (articles R.5212,R.5213 et R5214 du Code de santé publique).

Bien cordialement.